Image not found or type unknown

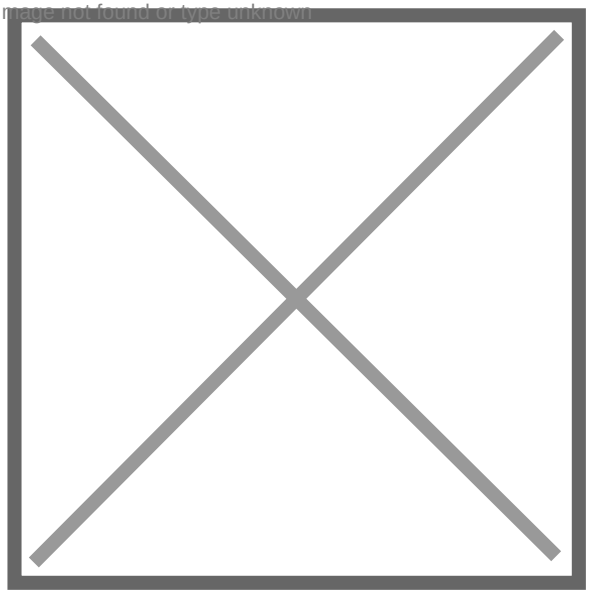

Menaces sur personnes fragile

Par **pipitte59**, le **17/08/2015** à **11:41**

Membres du forum bonjour.
Ma requête est un peu spécial et je ne sais pas si je suis au bon endroit,mais bon je vais expliquer la situation.Je vivais en concubinage avec une personne de 33 ans ayant à sa charge une fille avec un léger handicap (elle a 11 ans mais a l'attitude d'une enfant de 5 ans, et est scolarisé dans une école adaptée).Nous sommes partie en vacances, et là bas ma compagne a eu un dérapage avec des menaces de suicides.Elle a été hospitalisée sur Grenoble et ensuite rapatriée en taxi ambulance dans le Nord.Elle a passée 3 semaines dans un centre de soins ou l'ont a diagnostiqué une maladie que l'on appel " trouble de la personnalité ".A sa sortie,et avec l'aide de ses parents (qui ne me parlent plus depuis 3 ans et qui me considère comme un criminel et un bourreau), elle a été pris en charge par un assistant territorial socio-éducatif qui va l'aider dans ses démarches,notamment pour lui retrouver un logement.Mais étant donné que ce monsieur se permet de dire que c'est moi le responsable de tout ça et que j'ai profité de sa fragilité,et cela sans me connaitre,il a justement profiter de cette fragilité pour lui faire des menaces et lui dire que si elle revenait vivre chez moi ou qu'elle me parler dans la rue,et bien il lui retirerais la garde de sa fille;Bien sûr elle en a pleurée,ses parents étaient aux anges,et maintenant elle vie avec cette peur tout les jours.Ma question est la suivante.Cet assistant a il le pouvoir de faire retirer sa fille comme cela ?.Cette gamine n'est nullement en danger,bien que d'autre personnes pensent le contraire.Pour moi malgré ce qu'elle a fait j'ai encore beaucoup de sentiments pour elle,et elle pour moi,mais à cause de tout ça,il n'y a aucune solution.J'espère avoir une information sur le sujet,en vous remerciant par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés